



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Neuvième session**

Genève, 6 et 7 octobre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session**

qui s'ouvrira à Genève le jeudi 6 octobre 2022, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
5. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables.
6. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables.
7. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques.
8. État d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023.
9. Questions diverses.
10. Dates de la prochaine session.
11. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1000464/>), et en cas de difficultés, d'envoyer un message à renewable.energy@un.org. Ils sont invités à se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir le plan ici), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web dès qu'ils seront disponibles¹. Une version détaillée du calendrier pourra être consultée sur le site Web à l'approche de la session.

Compte tenu des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19, la présente session sera hybride : il sera possible d'y participer en ligne ou en présentiel.

2. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau.

À sa huitième session en 2021, le Groupe d'experts a élu pour deux ans à sa vice-présidence un représentant du Kirghizistan et un représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) qu'il avait invité. À sa septième session, en 2020, il a élu pour deux ans à sa présidence le représentant de l'Ukraine et à sa vice-présidence les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Arménie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan et de la Serbie. Il a également invité les représentants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et du Partenariat mondial pour la bioénergie (GBEP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à participer au Bureau pendant deux ans.

Pour faire suite à l'appel à candidatures supplémentaires reçu avant la neuvième session, le Groupe d'experts élira de nouveaux membres dont le mandat s'achèvera à la fin de la onzième session.

3. Observations liminaires

Les participants entendront des observations liminaires du Président, qui porteront, entre autres sujets, sur les activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la CEE.

4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts

Le secrétariat passera en revue les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trentième session (22-24 septembre 2021) et sa trente et unième session (21-23 septembre 2022), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE.

5. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/3 – Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables, principales conclusions.

Fournir une énergie abordable, fiable, durable et propre reste un défi majeur partout dans le monde et, à cet égard, la région de la CEE ne fait pas exception. Les pays du Caucase,

¹ Voir : <https://unece.org/info/events/unece-meetings-and-events/sustainable-energy/renewable-energy>.

d'Asie centrale, d'Europe et d'Amérique du Nord sont certes unis dans leur objectif d'accélérer l'élaboration et l'exécution de projets de production d'énergies renouvelables dans la région, mais l'état de développement des marchés et les progrès dans ce domaine ne sont pas homogènes.

Presque tous les pays de la CEE ont un potentiel important pour ce qui est de déployer les technologies relatives aux énergies renouvelables que sont les énergies solaire, éolienne et hydroélectrique ou la bioénergie. Cependant, la plupart des pays demeurent fortement dépendants des combustibles fossiles et la part des énergies renouvelables dans leur consommation finale totale d'énergie reste relativement faible. Plusieurs pays ont une proportion d'énergies renouvelables élevée, mais cela est surtout dû à l'importance de leurs ressources hydroélectriques, à l'utilisation de la biomasse pour le chauffage ou à une combinaison des deux, plutôt qu'au recours massif à des sources d'énergie renouvelable, notamment éolienne ou solaire.

Entre 2017 et 2021, plusieurs pays de la CEE ont considérablement accéléré l'adoption de technologies d'énergie renouvelable. Cette expansion a surtout été observée dans le secteur de l'électricité, tandis que les secteurs des transports, du chauffage et du refroidissement progressaient en comparaison plus lentement.

Il sera question de ces évolutions et d'autres éléments nouveaux, ainsi que des tendances actuelles, à la lumière des principales conclusions du Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables dans la région de la CEE, établi par le réseau REN21, qui met en évidence les obstacles et les possibilités dans certains pays de la région de la CEE. L'AIE, l'IRENA, REN21, l'Agence allemande de l'énergie (Deutsche Energie-Agentur, DENA) et d'autres organisations compétentes sont invités à enrichir, directement ou indirectement, par des comptes rendus de leurs travaux, les débats sur les progrès accomplis dans le développement des énergies renouvelables au sein de la région de la CEE.

Compte tenu des principales conclusions énoncées dans ce rapport, les représentants seront invités à examiner les progrès réalisés en matière d'adoption d'énergies renouvelables et à réfléchir aux mesures susceptibles d'accroître les investissements dans ces énergies.

6. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/4 – Situation des énergies renouvelables et perspectives en la matière dans la région de la CEE.

Les représentants seront invités à échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques, et à examiner les principales conclusions et leurs incidences pour le Groupe d'experts et pour la région de la CEE.

La situation des énergies renouvelables et les tendances en la matière dans la région de la CEE sont examinées dans le cadre du projet « RE-Uptake » mis en œuvre conjointement par DENA et REN21 en coopération avec le secrétariat de la CEE et avec le soutien du Ministère fédéral allemand des affaires économiques et de l'action climatique.

Dans le cadre de ce projet, des débats de fond sur les énergies renouvelables ont été organisés en 2021 et 2022 en Albanie, en Géorgie, en République de Moldova et en Serbie². Ce dialogue multipartite a permis d'intensifier la coopération entre les secteurs public et privé, de favoriser des conditions porteuses sur le marché et de renforcer les capacités à définir, développer et promouvoir les projets d'investissement dans les énergies renouvelables, tout en offrant des activités de mise en relation visant à favoriser les investissements dans ce domaine.

Les représentants seront invités à échanger des informations sur les moyens mis en œuvre avec succès pour élaborer et appliquer des mesures visant à surmonter les obstacles politiques, juridiques, réglementaires et techniques et à tirer parti du potentiel inexploité des

² On trouvera de plus amples informations à l'adresse <https://unece.org/sustainable-energy/renewable-energy/unece-renewable-energy-hard-talks-unece-countries>.

énergies renouvelables. Ils seront également invités à déclarer leur intérêt de principe pour l'organisation de débats de fond dans leur pays.

7. **Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques**

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/5 – Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : le rôle des femmes et les répercussions qu'elles subissent.

L'objectif consistant à augmenter la part des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques des pays de la CEE exige l'adoption d'une approche intégrée et un dialogue multipartite. Il s'agit notamment de mieux connaître les caractéristiques et la disponibilité des sources d'énergie renouvelables, et de renforcer les cadres politiques, institutionnels, normatifs et réglementaires, y compris en appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux projets et aux sources d'énergie renouvelable.

Les énergies renouvelables sont importantes pour améliorer la gestion des ressources en tenant compte des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes. Feront l'objet d'une attention particulière la contribution des énergies renouvelables à la promotion d'une approche fondée sur ces interactions, ainsi que les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les implications pour l'atténuation des effets des changements climatiques.

Dans le prolongement du débat de haut niveau de la trentième session du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/142), les représentants seront invités à réfléchir aux considérations techniques et aux mesures à prendre pour mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE et garantir ainsi une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable, ainsi que la durabilité environnementale.

Ils seront priés de présenter leur expérience et leurs vues sur les efforts qu'ils déploient en vue d'accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables, y compris les liens et les synergies entre ces énergies et les combustibles fossiles.

Ils seront ensuite invités : a) à débattre des moyens de développer les modes de production d'hydrogène vert par électrolyse à partir d'énergies renouvelables et de contribuer à un écosystème régional fondé sur l'hydrogène ; b) à réfléchir à une approche intégrée et globale du déploiement des énergies renouvelables et à débattre de la mise en œuvre d'éventuelles activités intersectorielles conjointes, notamment sous l'angle des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes, et en tenant compte du rôle des énergies renouvelables dans un système énergétique décarboné ; c) à se pencher sur la question de la transition énergétique et du redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19, en accordant une attention particulière au rôle des femmes dans ces processus et aux répercussions qu'elles subissent.

8. **État d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023**

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023.

Depuis la fin de 2014, le Groupe d'experts mène des activités concrètes visant à accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région.

Conformément à son mandat, il se concentre sur les activités liées : a) au dialogue sur la réglementation et les politiques ; b) à la diffusion des bonnes pratiques sur les différentes sources d'énergie renouvelables en vue d'accroître la part de ces énergies dans le bouquet énergétique mondial.

Le Groupe d'experts évaluera l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/12) et sera invité à préciser les étapes concrètes de la mise en œuvre des principales activités.

9. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et aux membres du Bureau si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Dates de la prochaine session

La dixième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 11 et 12 septembre 2023. Le Groupe d'experts a confirmé la proposition, qu'il a faite à des sessions précédentes tendant à ce que ses réunions puissent avoir lieu ailleurs qu'à Genève.

11. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa neuvième session.

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la neuvième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (GERE-9/2022/INF.1) seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et les recommandations.

Avec le concours du secrétariat, le Président du Groupe d'experts récapitulera les conclusions et recommandations adoptées et établira le projet de rapport de la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport sur la base du projet ainsi établi, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
